



---

**AVIS DU CONSEIL SUPERIEUR D'HYGIENE CONCERNANT LE SEVERE ACUTE RESPIRATORY SYNDROME (SARS)**

**CSH : 7850**

---

**Durant la séance du 17 avril 2003 dont le compte-rendu en ce qui concerne ce point fut approuvé en séance, le Conseil Supérieur d'Hygiène (section 2.1 ) a émis concernant le *severe acute respiratory syndrome* l'avis suivant:**

Le Conseil Supérieur d'Hygiène, section sang et moelle osseuse, recommande d'exclure, dans le cadre des dons de sang, pour 14 jours, tout donneur ayant séjourné dans un pays, une région ou une ville figurant dans la liste, périodiquement mise à jour par l'OMS-WHO, des endroits à risque (pour SARS). Chaque médecin préleveur se doit de questionner le donneur dans ce sens (cette interrogation peut également figurer dans le questionnaire à remplir avant le don de sang).

Adresse :

Conseil supérieur d'Hygiène  
Rue de l'Autonomie 4  
1070 Bruxelles

Téléphone : 02 – 525.09.66  
Fax: 02 – 525.09.77  
Email: [Guy.Devleeschouwer@health.fgov.be](mailto:Guy.Devleeschouwer@health.fgov.be)

---

**PREVIOUS**

